

RAPPORT  
SUR LA SITUATION  
DES  
**ARCHIVES DEPARTEMENTALES**  
DES ARDENNES  
PENDANT L'EXERCICE 1922-1923

PAR  
M.MASSIET DU BIEST  
ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT



CHARLEVILLE  
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET A. ANCIAUX, SucCR  
37-39, rue de l'Arquebuse et 18 rue de Clèves

RAPPORT

DE L'ARCHIVISTE DEPARTEMENTAL

---

Je crois devoir vous donner succinctement, le résumé d'un rapport manuscrit plus complet, qui sera envoyé à M. le Ministre, toutes précisions d'ordre technique, en particulier, les listes complètes des nouvelles acquisitions étant données dans ce dernier pour faciliter le contrôle de Monsieur l'Inspecteur général.

Le local des Archives Départementales n'a subi depuis 1922, qu'un léger accroissement du nombre des travées, destinées aux stocks du dépôt légal, à ceux des brevets d'invention, actes administratifs, Conseil général et autres collections imprimées. Le peu de solidité des parties hautes du bâtiment B m'interdit toujours de tirer parti de ce dernier de façon plus intensive. Cette situation ne deviendrait embarrassante que plus tard lorsque de nouvelles et importantes masses de papier devraient être logées, venant par exemple des services de Reconstitution.

En fait de matériel, les crédits de dommages de guerre ont permis de continuer les achats de sangles, cartonnières rigides et portefeuilles voire même les achats de sacs en tissus de papier pour la série B et les versements, sans parler de nombreux achats de documents imprimés et manuscrits auxquels je fais allusion ci-dessus. Un état des dépenses faites en 1921-22 et un état de prévisions pour 1923 vous avait déjà été adressé à ce sujet le 13 mars 1923. Il a été dépensé sur le chapitre 24, pour le personnel supplémentaire des Archives de juillet 1922 à juillet 1923 ; 13 ;999 fr ; 50 contre 16.867 francs pour la même période de l'exercice 1921-1922. Cette différence correspond au départ imprévu de M. André Mayeux, qui avait succédé à M. Marciel et avait pleinement réussi à se mettre au courant, non pas seulement du service d'enregistrement et de correspondance mais encore du triage des séries anciennes (Fonds Coulon, série F et série Z) M. J. Didion, rédacteur, s'est chargé des séries O et M, cette dernière presque complètement regroupée et du dépôt légal, M. E. Houpiart a continué pendant les matinées, à reclasser la série S et à trier presque toute la matière d'une vente de 13.940 kilogrammes de papiers inutiles. J'espère avec du personnel intermittent et un nouveau secrétaire récemment entré arriver à combler le vide ci-dessus et à venir à bout d'une crise de recrutement et du manque complet de spécialistes des archives anciennes, dont le service avait beaucoup à souffrir.

Mon travail principal a consisté comme en 1922 dans le regroupement dans les salles 10 et 11, ou le triage feuille à feuille de la série B. Certaines sous-séries ont été peu éprouvées, comme celle du baillage de Sedan, d'autres non enliassées, ni protégées en 1914, comme celle du baillage de Rethel, seront dans certains de leur éléments, presque entièrement détruites ou réduites, à un chaos de feuilles volantes. De ce reclassement, achevé aux deux tiers, j'ai été

fréquemment détourné par des besognes de correspondance, par l'achèvement de l'inventaire des Fonds Raloy (série F des Archives de la Haute-Marne, commencé par moi à Chaumont) par le triage des gravures de la collection Flamanville, série F, sans parler d'un commencement d'inventaire de notes historiques modernes et des brochures de la même, par le triage de la partie la plus encombrante de la Bibliothèque administrative (salle 9) et la reconstitution malgré de grandes lacunes de ses collections périodiques, statistiques rapports et publications de textes envoyées par les différents ministères, enfin d'un très grand nombre de manuels et traités administratifs anciens qui n'offrent plus d'intérêt pour le service courant de la Préfecture.

Je rappelle que le programme des travaux d'inventaire dans l'ordre d'intérêt et d'urgence, fourni en exécution de la circulaire ministérielle du 27 octobre 1921 proposait l'ordre suivant : série B (répertoire général), série E supplément (Archives municipales de Fumay et de Sedan), série L continuation du répertoire, série E (Archives municipales diverses et état civil), série F, série S, O, etc. Il a été approuvé par M. Vidier, Inspecteur général des Archives, lors de sa visite du 13 janvier, surtout en ce qui concerne la préférence donnée à la série B.

La série E, supplément, a reçu en dépôt conformément à la circulaire ministérielle du 20 avril 1920, les archives anciennes des communes de Thin-le-Moutier, Monthermé et Inaumont, elle recevra prochainement celles de Carignan, grâce au triage commencé par les soins du Maire ; je tiens à l'en remercier ici personnellement en souhaitant de voir se généraliser, de la part des autres municipalités l'habitude du dépôt.

Sans parler de la série M déjà citée, la série N a été regroupée sauf les registres ; la série P en partie regroupée à l'occasion du déblaiement de la salle 18 et de l'affectation de cette dernière aux versements, la série S regroupée pour permettre d'assez fréquentes recherches, la série X récente triée en attendant son regroupement. Quant à la série Z dont la 1<sup>re</sup> subdivision est affectée aux documents sur l'occupation allemande, on en trouvera les acquisitions au rapport manuscrit. Je dois noter particulièrement les copies des rapports des différentes personnes qui se sont occupées de l'œuvre des prisonniers de guerre (Charleville 1914-1918) ; la continuation de la collection de photographies et le don d'une collection d'imprimés divers sortis des presses de la Gazette des Ardennes par M. Marcel Gasmann, négociant à Mulhouse.

En résumé les seules séries qui soient restées dans l'état de 1919 sont les séries T, la majeure partie de la série V, la série X (ancienne) et la partie de la série O, consacrée aux collections de budgets et comptes. Quant à la partie de la même dénommée « affaires communales » elle a été accrue par le résultat des triages de M. Houpiart. Ces triages n'étant pas achevés, les pièces ne sont pas encore mises en portefeuilles quoique classées et consultables. Beaucoup de cartons anciens (cartons bleus) consacrés aux affaires communales ont été sacrifiés comme hors service, ils devront être remplacés et ceci ajoute encore au travail considérable que nécessitera à elle seule la série O.

Quant aux nombreuses acquisitions de documents faites à titre de remploi de dommages de guerre, ainsi qu'aux dons et réintégrations, je renvoie encore au rapport manuscrit en signalant pour son intérêt 1<sup>o</sup> parmi les dons : les titres de la ferme de Martinsart, commune de Logny-Bogny, ancienne abbaye de Bonnefontaine, (1240, XIX<sup>e</sup> siècle) don de Mme de

Pellerin de Latouche, les copies des lettres et brevets du général de Heymann, compagnon de Bouillé et émigré, correspondant du Prince Henri de Prusse et du Roi Frédéric Guillaume (1791-1800) communiquées par M. Adalbert Muiron, descendant du général Muiron. 2° Parmi les acquisitions, les correspondances relatives aux fournitures, réquisitions et subsistances dans la région de St Goar et Audernach, etc. reçues par Sevret, commissaire de guerre à l'armée de Sambre et Meuse (an III, an IV), divers manuscrits de M. Ernest Henry de Sedan, dont des notes de « Biographies ardennaises » continuation de l'ouvrage de l'abbé Bouillot, enfin l'acquisition de la Bibliothèque de M. Louis Bossu, Procureur Général de Chambéry qui comprenait un exemplaire des « Recherches de la noblesse de Champagne » de Caumartin et quelques documents originaux. La Bibliothèque Historique entièrement classée par matières y compris la partie ancienne, a été munie d'un catalogue sur fiches, doubles du registre d'entrée pour les acquisitions postérieures à 1922. Sa spécialité est constituée par les mémoires des 17<sup>me</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle, par la section généalogique champenoise et belge qui provient de M. Louis Bossu et par sa riche collection de brochures d'histoire locale et tirages à part en 21 cartons. Je ne parle pas enfin des assez nombreuses acquisitions de livres modernes et de gravures anciennes et vues intéressant la région.

Cinq versements ont été faits par la 1<sup>ere</sup> division, deux par la 2<sup>eme</sup> division, aucun par le cabinet, un par la Cour des comptes, un du Conseil de Préfecture, un par la Sous-Préfecture de Rethel suite de celui de 1922, un par la 3<sup>eme</sup> division, un par les services départementaux d'hygiène, un par l'ancien directeur du Comité d'émission de bons de monnaie du syndicat des communes de la région de Charleville en 1915-1918, un par le service temporaire des essences (reconstitution) et un par l'Union des sinistrés ardennais.

Les communications dont j'omets également le détail ont été peu actives pour les séries anciennes sauf la série B et la série L. A part la série R pour laquelle les expéditions de certificats de service militaire commencent à décroître, les séries modernes les plus consultées sont toujours la série K, journaux officiels et actes administratifs, etc., et la série O vicinalité 95 plans d'alignement ont été communiqués avec déplacement, dont la rentrée fait l'objet d'une surveillance très difficile ; 10 % de ces plans sont d'ailleurs manquant depuis 1919.

La statistique des entrées du dépôt légal est la suivante pour la période de juillet 1921 à juillet 1923.

*Périodiques* : 2<sup>e</sup> semestre 1921 : 240 – 1<sup>er</sup> semestre 1922 / 234 6 2<sup>e</sup> semestre 1922 : 231 - 1<sup>er</sup> semestre 1923 : 279 – Total général : 984.

*Non périodiques* : 2<sup>e</sup> semestre 1921 : 200 affiches. 3 brochures ou ouvrages littéraires. – 1<sup>er</sup> semestre 1922 : 600 affiches, 11 brochures. 2<sup>e</sup> semestre 1922 : 872 affiches, 16 brochures. 1<sup>er</sup> semestre 1923 : 650 affiches, 32 brochures. Total : 2.382 affiches, 62 brochures.

Total : 2.382 affiches, 62 brochures.

Une conférence a été faite le 31 mai 1923 à titre d'essai aux élèves instituteurs de l'Ecole normale de Charleville. Le plan définitif de deux ou trois conférences sera fixé d'accord avec M. le Directeur de l'Ecole normale pour l'année 1923, après le relèvement du crédit qui a été demandé, par rapport spécial.

Enfin, le crédit d'impression de l'inventaire a été employé cette année à l'impression de l'inventaire des Archives communales de Fumay, déjà cité au rapport de 1922 ; 36 pages étaient imprimées en juillet 1923.

*Inspection des Archives communales.* L'état des archives communales, comme l'on peut en juger d'après trente notes d'inspection dactylographiées jointes en appendice, reste stationnaire ;

J'ai vu pourtant quelques bons exemples de reclassement total et de refection de l'inventaire comme à Gernelle, Issancourt, Carignan et surtout Iges, des efforts de sauvetage, œuvres d'instituteurs rentrés à leur poste dès 1919 dans les communes plus éprouvées d'Aouste, Chaumont-Porcien, Glaire, Inaumont et Montgon. Aucune opération d'ensemble n'est possible, pas même l'obtention d'une série complète de réponses au questionnaire du 6 septembre 1921.

Parmi les archives de guerre, dites du ravitaillement (1915-1918), je dois citer particulièrement quelques communes de la vallée de la Meuse, qui, disposant presque toujours d'anciens comptables d'usines, ont de très belles collections de registres, comme à Fumay (vu en 1921-22), à Château-Regnault, à Deville, à Vivier-au-Court. Pour le reste du département, à un degré moindre, je peux citer Carignan, Ville-sur-Lumes, Vrine-aux-Bois et Gernelle.

Les archives de guerre de la ville de Givet ont été envoyées au dépôt, à Mézières et sont en cours de classement. Un état sommaire de ces importantes archives qui ne comprennent pas moins d'une grande caisse, sera donné prochainement.

Une trentaine de commune d'importance variable ont effectué les dépôts des archives de guerre, ordres des commandatures et affiches seulement, à l'exclusion des pièces de comptabilité, en exécution de la circulaire du 3 juillet 1923 : leur étude n'a révélé aucun document d'ordre exceptionnel, tous les ordres n'étant que l'application d'instructions plus générales. Mais ces collections-types, classées et enliassées, pourront servir à un futur recueil des règlements allemands pour les Ardennes envahies. Un répertoire en sera donné ultérieurement lorsque sera close la série de ces dépôts. Loin de les exiger de toutes les communes, il conviendra seulement de les obtenir des communes dont la situation pendant l'occupation ennemie a été caractéristique.

Par arrêté du 7 janvier 1923, le crédit de 1922 consacré aux récompenses aux secrétaires de mairie non encore porté de 250 à 600 francs a été réparti entre les communes de Balan, Issancourt et Charleville ; cette dernière en raison d'un inventaire des archives de guerre, par M. Toupet, qui sera dactylographié en plusieurs exemplaires.

Parmi les communes qui ont refait leur inventaire conformément à la circulaire préfectorale du 3 juillet 1922, je dois citer : Gernelle, Bazeilles et Iges. Parmi celles où je n'ai pu faire de vérifications sur place : Rumigny, Warnécourt, Servion et Rouvroy-sur-Audry. Celles de ces communes qui disposaient de dommages de guerre et dont l'inventaire a déjà été soumis à l'approbation de M. le Sous-Préfet ont déjà mandaté des indemnités spéciales en faveur des secrétaires de mairie ; j'ai insisté particulièrement, mais sans résultats bien nets jusqu'à ce jour, sur l'intérêt particulier d'un inventaire détaillé et au besoin rédigé à part des archives de la période 1914-1918.

*Budget.* Je me borne à proposer la reproduction des articles déjà votés pour 1923 :

<i>Chapitre 16.</i> Article 1 <sup>er</sup> – Contribution du département pour le traitement et l'indemnité de résidence de l'archiviste.....	2.442
Art.2 – Supplément départemental au traitement de l'archiviste.....	3.000
Art.3. – Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, acquisition de documents intéressant les archives, chauffage des bureaux de l'archiviste.....	2.000
Art.4 – Publication de l'inventaire (circulaire 12 août 1861).....	1.100
Art. 5. – Indemnité forfaitaire pour inspection des archives communales.....	1.000
Art. 6 – Primes d'encouragement aux secrétaires de mairie pour rédaction de l'inventaire des archives communales.....	600

*L'Archiviste Départemental*

**J. Massiet du Biest**